

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD  
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 7 février 2011** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Pierre Dorval
			Serge Guimond
			Réal Beaulieu
			Roger Lapierre
			Nelson Cloutier

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

**1. Prière et ouverture de la séance**

Madame Josée Godbout récite la prière et Monsieur Luc Caron, maire ouvre l'assemblée.

**2. Ordre du jour**

**2.1 Acceptation**

**016-02-2011**

**Adoption de l'ordre du jour.**

**Il est proposé par :** Monsieur Pierre Dorval  
**Appuyé par :** Monsieur Réal Beaulieu  
**Et unanimement résolu :** -

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

6.5 MTQ/Réfection route 285/L'Islet-Saint-Cyrille-de-Lessard

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière et ouverture de la session
2. Ordre du jour
  - 2.1 Acceptation
3. Procès-verbal du 11 janvier 2011
  - 3.1 Acceptation
4. Administration générale
  - 4.1 Taux de taxes et les tarifs de compensation-2011/Règlement/Adoption
  - 4.2 Versement des subventions/Taxation annuelle 2011
  - 4.3 Vente pour taxes impayées/Acceptation
  - 4.4 Commission scolaire de la Côte-du-Sud/Transport scolaire/Zones à Risque 2010-2011//Facture
  - 4.5 Embauche secrétaire-adjointe/Formation comité sélection
  - 4.6 Mats pour drapeaux/Acquisition.
  - 4.7 Enseigne/Secteur Bras D'Apic/Proposition
  - 4.8 PG Solutions /Module paie/Acquisition
5. Uniformisation des règlements municipaux
  - 5.1 Avis de présentation pour chacun des règlements
6. Réseau routier
  - 6.1 MTQ/Aide financière
  - 6.2 Demande de prix/Camion de services
  - 6.3 MTQ/Transport adapté-Volet souple/Remboursement
  - 6.4 Municipalité de St-Cyrille/Cession d'immeuble et servitude de passage/161, chemin Lessard Est

7. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/Suivi
  - 7.1 MDDEP/Mise aux normes installations de production d'eau potable/Accord de Principe
  - 7.2 Arrakis Consultant inc./Production avis technique/Facture
  - 7.3 Tremblay, Bois, Mignault, avocats/Demande d'avis juridique/Conséquence du projet de *Loi 131*, sanctionnée le 10 décembre 2010.
8. Centre accès communautaire internet St-Cyrille
  - 8.1 Demande d'un local à l'Édifice municipal
9. Hygiène du milieu
  - 9.1 MRC de L'Islet/Projet pilote d'un service pour installations septiques/Résolution d'intérêt
10. Subvention & cotisation
  - 10.1 Croix-Rouge/Contribution annuelle -2011 & renouvellement entente
  - 10.2 L'Arc-en-Ciel/Campagne de souscription -2011
11. Varia
12. Comptes payés et à payer
  - 12.1 Acceptation
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

### **3. Procès-verbaux du 11 janvier 2011**

#### **3.1 Acceptation**

**017-02-2011**

#### **Acceptation du procès-verbal du 11 janvier 2011.**

**Il est proposé par :** Monsieur Serge Guimond  
**Appuyé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Et unanimement résolu :-**

**QUE** le procès-verbal du 11 janvier 2011 soit accepté.

### **4. Administration générale**

#### **4.1 Taux de taxes et tarifs de compensation-2011/Règlement/Adoption**

**018-02-2011**

#### **Adoption du Règlement #363-2011 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2011.**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2011**

---

DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION  
 POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011

---

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, tenue le 7<sup>e</sup> jour de février 2011, à 20 :00 heures, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée sont présents :

SON HONNEUR LE MAIRE :	MONSIEUR	LUC CARON
Les membres du conseil :	Madame	Sonia Laurendeau
	Messieurs	Nelson Cloutier Roger Lapierre Réal Beaulieu Serge Guimond Pierre Dorval

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de présentation et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement 363-2011 et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de présentation a été donné à la séance ordinaire du 11 janvier 2011;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Roger Lapierre

**Appuyé par :** Monsieur Nelson Cloutier

**Et unanimement résolu :**

**QUE** le règlement portant le numéro 363-2011 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

## **CHAPITRE 1- TAXES FONCIÈRES**

### **ARTICLE 1**

Afin de s'assurer des revenus nécessaires aux dépenses prévues pour l'exercice financiers 2011, le conseil décrète l'imposition des taxes et tarifs de compensation suivants :

#### **1.1 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Afin d'acquitter les dépenses d'administration générale et des autres dépenses non spécifiquement visées par d'autres taxes, le conseil fixe le taux de base de la taxe foncière générale à 1.18\$ du 100\$ d'évaluation imposable sur les biens-fonds identifiés au rôle d'évaluation foncière, sur la base de leur valeur imposable, telle qu'elle apparaît à ce rôle. Ce taux de base de taxe foncière générale est ventilé comme suit :

- 0.33\$ du 100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale;
- 0.12 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le service de la Sûreté du Québec;
- 0.64 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les dépenses générées par le transfert du réseau routier du ministère des Transports;
- 0.07 \$ du 100\$ d'évaluation pour les remboursements annuels des échéances en capital et intérêts de l'emprunt décrété en vertu du règlement # 335-06 pour le camion d'incendie;
- 0.02 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les remboursements annuels des échéances en capital et intérêts de l'emprunt décrété en vertu du règlement # 328-05 pour la recherche en eau.

#### **1.2 TAXE D'ÉCLAIRAGE DES RUES**

Afin de pourvoir au financement du service d'éclairage des rues publiques, le conseil décrète qu'une taxe spéciale de 0.054\$ du cent dollars de la valeur imposable, soit imposée et prélevée pour l'année financière 2011 à l'égard de la valeur telle qu'elle apparaît à ce rôle.

## **CHAPITRE II- TARIFS DE COMPENSATIONS**

### **ARTICLE 2**

#### **2.1 TARIF DE COMPENSATION-COURS D'EAU**

Afin de pourvoir à l'entretien des cours d'eau verbalisés, le conseil décrète les tarifs suivants :

- cours d'eau Normand : 15 \$
- cours d'eau Armand-Carlos : 10 \$
- cours d'eau rue Allaire : 10 \$

## 2.2 TARIF POUR LA CUEILLETTE ET DESTRUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Pour pourvoir au paiement des dépenses pour la cueillette et la destruction des matières résiduelles et recyclables, le conseil fixe un tarif de compensation qui est payable par le propriétaire de chaque maison, magasin ou autre bâtiment situé sur le territoire de la municipalité. Les tarifs sont différents selon les catégories ci-après décrites :

- Par unité d'habitation résidentielle incluant le secteur du Lac-des-Plaines 149 \$
- Par unité de logement saisonnier (chalet, résidence d'été, roulotte) à l'exception du secteur du Lac-des-Plaines 84 \$
- Par unité de logement saisonnier (chalet, résidence d'été, roulotte) secteur des lacs Bringé et Isidore 67 \$
- Par unité commerciale : 223 \$ ou 58 \$  
(selon la liste prévue à l'annexe A)

## 2.3 TARIF PAR « BÂTIMENT ISOLÉ » OU « RÉSIDENCE ISOLÉE » POUR LA VIDANGE DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.

### Bâtiment isolé

*Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée ayant à disposer d'eaux usées et qui n'est pas raccordé à un système d'égout autorisé par le sous-ministre de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. M-15.2).*

### Résidence isolée

*Une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).*

Le tarif annuel de base pour une vidange aux 2 ans pour l'occupation permanente et aux 4ans pour l'occupation saisonnière, par « bâtiment isolé » ou « résidence isolée » (tels que définis ci-dessus) non desservis par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment isolé ou résidence isolée est de 100 \$ pour une occupation permanente et de 55\$ pour une occupation saisonnière.

Le tarif annuel de base est dispensé par la municipalité à toutes les résidences et bâtiments isolés sur son territoire mais **NE S'APPLIQUE PAS** sur le périmètre d'urbanisme qui comprend, à l'ouest de la Route 285, les zones **1 RA, 2 MI, 4 RB, 5 P, 6 RA, 7 RA, 8 P, 9 RI, 10 MI** et, à l'Est de la Route 285, les zones **2 MI, 3 RA, 10 MI, 11 MI, 12 RA et 13 RA.**

Étant donné que la municipalité avait mandaté la MRC pour l'appel d'offre de ce service, toute vidange autre que celles prévues au tarif de base fera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au contrat intervenu entre la MRC de L'Islet et CAMPOR, Services environnementaux par les résolutions numéros 5770-08-08 et 5818-11-08 de la MRC de L'Islet.

## ARTICLE 3

Dans le cas de maisons à appartements, d'immeubles à logements locatifs ou commerciaux, les taxes foncières générales et les tarifs de compensation sont exigés aux propriétaires de ces maisons et/ou immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes.

#### ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
LUC CARON  
Maire

\_\_\_\_\_  
JOSÉE GODBOUT  
Directrice générale et sec.-trésorière

#### 4.2 Versement des subventions/Taxation annuelle 2011

019-02-2011

##### **Autorisation du versement des subventions pour taxes en vertu de résolutions ou règlements municipaux/2011.**

**Proposé par :** Monsieur Réal Beaulieu  
**Appuyé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Et unanimement résolu :**

**QUE** le versement de subventions pour taxes soit appliqué aux comptes de taxes lors de la taxation annuelle de 2011.

#### 4.3 Vente pour taxes impayées/Acceptation

020-02-2011

##### **Personnes endettées envers la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard.**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer au conseil une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE,** de par sa résolution numéro 022-02-2008, la municipalité a réduit à deux ans le délai prescrit par le Code municipal pour le recouvrement des taxes;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Serge Guimond  
**Appuyé par :** Monsieur Roger Lapierre  
**Et unanimement résolu :**

**D'**accepter le rapport sur les taxes dues à la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard en date du 7 février 2011, lequel rapport se résume ainsi :

	<b>Courant</b>	<b>1 an</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>		
<b>Description</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total</b>
<b>Taxes municipales</b>	-0.93	16095.70	4116.92	664.71	1556.15	22277.77
<b>Divers</b>	1003.50	820.57			1.29	821.86

**D'**autoriser la secrétaire-trésorière à transmettre à la MRC de L'Islet pour vente de non-paiement de taxes, tous les dossiers affichant un solde de taxes à payer pour les années 2008 et 2009.

De plus, dans le but d'éviter des frais supplémentaires, le solde des taxes mentionné précédemment doit être supérieur à 100\$.

#### 4.4 Commission scolaire de la Côte-du-Sud/Transport scolaire/Zones à risque-2010-2011/Facture

021-02-2011

##### **Commission scolaire de la Côte-du-Sud/Transport matin & soir-zones à risque/Facture 2010-2011**

**CONSIDÉRANT QUE,** de par sa résolution 089-05-2008, la municipalité paie à 100 % les frais en regard de l'utilisation des places dans le transport scolaire à condition que l'enfant soit inscrit au transport scolaire du midi;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Appuyé par :** Monsieur Nelson Cloutier  
**Et unanimement résolu :**

**D'**accepter la facture au montant de 1 481.02\$ taxes incluses pour le transport scolaire matin et soir 2010-2011 pour les zones à risque.

#### **4.5 Embauche secrétaire-adjointe/Formation comité sélection**

**022-02-2011**

##### **Embauche secrétaire-adjointe/Formation comité sélection.**

**CONSIDÉRANT QUE**, de par sa résolution #10-01-2011, la municipalité embauchera une secrétaire adjointe en remplacement de celle qui a libéré ce poste en janvier dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait paraître une offre de services dans un hebdomadaire de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette parution, la municipalité a reçu quelques offres de services;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Réal Beaulieu

**Appuyé par :** Monsieur Pierre Dorval

**Et unanimement résolu :**

**DE** former un comité de sélection pour choisir et rencontrer parmi les curriculum vitae reçus les candidates susceptibles d'avoir les qualifications pour le poste demandé.

**QUE** ce comité sera composé de Sonia Laurendeau, Josée Godbout, Luc Caron et Nelson Cloutier.

#### **4.6 Mats pour drapeaux/Acquisition**

**023-02-2011**

##### **Mats pour drapeaux/Acquisition.**

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel adopté par le gouvernement du Québec en 1967 ordonnant que le drapeau du Québec soit arboré sur certains édifices dont ceux des municipalités;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Réal Beaulieu

**Appuyé par :** Monsieur Roger Lapierre

**Et unanimement résolu :**

**D'**acquérir des mats pour l'installation du drapeau québécois et par la même occasion le drapeau canadien pour ainsi être conforme à la réglementation gouvernementale à ce sujet.

**QUE** le coût de ces mats incluant l'installation sera d'environ 3 500\$.

**D'**entériner la demande de monsieur le maire d'une subvention aux gouvernements provincial et fédéral pour l'acquisition de ces mats.

#### **4.7 Enseigne/Secteur Bras D'Apic/Proposition**

**024-02-2011**

##### **Enseigne/Secteur Bras D'Apic/Proposition**

**CONSIDÉRANT QU'**il est jugé à propos d'installer une enseigne de la municipalité dans le secteur de Bras d'Apic aux mêmes allures que celles situées aux abords de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de proposition a été faite auprès de monsieur Jean-Guy Bernier, le réalisateur des enseignes citées au paragraphe précédent;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Madame Sonia Laurendeau,

**Appuyé par :** Monsieur Serge Guimond

**Et unanimement résolu :**

**D'**accepter la proposition de monsieur Bernier au montant de 2 650\$ pour l'enseigne et de 600\$ pour les poteaux.

**D'**ajouter une somme supplémentaire d'environ 150\$ pour l'inscription de « Au revoir » à l'endos de l'enseigne.

#### **4.8 PG Solutions/Module paie/Acquisition**

025-02-2011

##### **PG Solutions /Module paie/Acquisition.**

**CONSIDÉRANT QU'une** demande de proposition a été demandée auprès de PG Solutions, fournisseur du logiciel de comptabilité de la municipalité pour l'acquisition du module de la paie;

**CONSIDÉRANT QU'avec** l'achat de ce module, les tâches à accomplir dans le système de la paie seront diminuées de beaucoup et le personnel pourra à l'avenir faire les relevés nécessaires aux impôts des élus et employés municipaux, lesquels étaient donnés à chaque année à contrat au vérificateur de la municipalité;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Pierre Dorval  
**Appuyé par :** Monsieur Nelson Cloutier  
**Et unanimement résolu :**

**D'accepter** l'achat de ce module au montant de 3 924.72\$ incluant les taxes et comprenant une formation pour l'apprentissage de ce module;

**QUE** les frais d'entretien et soutien annuel seront de 888.62\$ incluant les taxes.

#### **5. Uniformisation des règlements municipaux**

##### **5.1 Avis de présentation pour chacun des règlements**

###### **Avis de présentation avec dispense de lecture**

###### **Avis de présentation avec dispense de lecture**

Je, soussigné, SERGE GUIMOND, donne avis de présentation à l'effet qu'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics de la municipalité sera présenté pour adoption.

Je, soussigné, SERGE GUIMOND, donne avis de présentation à l'effet qu'un règlement concernant les nuisances sera présenté pour adoption.

Je, soussigné, SERGE GUIMOND, donne avis de présentation à l'effet qu'un règlement concernant le colportage dans la municipalité sera présenté pour adoption.

Je, soussigné, SERGE GUIMOND, donne avis de présentation à l'effet qu'un règlement relatif au stationnement sera présenté pour adoption.

Je, soussigné, SERGE GUIMOND, donne avis de présentation à l'effet qu'un règlement concernant les animaux sera présenté pour adoption.

Je, soussigné, SERGE GUIMOND, donne avis de présentation à l'effet qu'un règlement sur les systèmes d'alarme sera présenté pour adoption.

**QUE** dispense de lecture des projets de ces règlements est faite en même temps que ces avis de présentation.

Et j'ai signé :

---

Serge Guimond

#### **6. Réseau routier**

##### **6.1 MTQ/Aide financière**

026-02-2011

**Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal.**

**CONSIDÉRANT QU'il** existe un programme d'aide pour l'amélioration du réseau routier municipal offert par le ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette aide est accordée pour l'amélioration ou la construction des routes municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Transports possède une enveloppe budgétaire qu'il répartit par circonscription électorale provinciale;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Il est proposé par :** Madame Sonia Laurendeau

**Appuyé par :** Monsieur Nelson Cloutier

**Et unanimement résolu :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard sollicite une aide financière au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) auprès de Monsieur Norbert Morin, député dans la circonscription de Montmagny-L'Islet;

**QUE** cette aide financière servira surtout pour l'amélioration de tous les chemins municipaux.

## **6.2 Demande de prix/Camion de services**

**027-02-2011**

### **Demande de prix/Camion de services**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion de services actuel n'est plus adéquat pour les fonctions qui lui sont attribués en période d'année où il est utilisé;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus municipaux ont discuté du modèle de camion de services qui serait approprié pour les travaux municipaux en voirie;

**CONSIDÉRANT QU'ils** ont arrêté leur choix sur le modèle Dodge Ram 5500;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat qui sera accordé pour l'achat de ce camion sera au-dessus de 25 000\$;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Réal Beaulieu

**Appuyé par :** Monsieur Roger Lapierre

**Et unanimement résolu :**

De demander des prix auprès de deux (2) fournisseurs Dodge Ram 5500 de la région soient :

- Lord & Frères à Tourville
- Lapointe autos inc. à Montmagny

**QUE** la politique de gestion contractuelle sera mise en application pour ce contrat.

## **6.3 MTQ/Transport adapté-Volet souple/Remboursement**

**028-02-2011**

### **Ministère des Transports du Québec(MTQ)/Transport adapté-Volet souple/Remboursement.**

**CONSIDÉRANT QU'il** y a eu moins de déplacements d'effectuer par un usager du transport adapté tel que planifier en début d'année 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu un montant de subvention équivalent aux déplacements prévus;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Serge Guimond

**Appuyé par :** Madame Sonia Laurendeau

**Et unanimement résolu :**



**QU'**au lieu de rembourser le MTQ, **PAYER** une somme de 527\$ directement au Transport adapté de L'Islet-Nord étant donné que la municipalité fait partie de cet organisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**QUE** le MTQ défrayera la différence due au Transport adapté de L'Islet-Nord.

#### **6.4 Municipalité de St-Cyrille/Cession d'immeuble et servitude de passage/161, chemin Lessard Est**

029-02-2011

#### **Municipalité de St-Cyrille/Cession d'immeuble et servitude de passage/161, chemin Lessard Est.**

**CONSIDÉRANT** l'implication de la municipalité dans le contrat à intervenir entre Herman Harvey, Sonia Laurendeau et Marco Blanchet;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat est dans le but de clarifier et corriger des titres de propriété entre autre pour l'ancienne route qui se retrouve sur les propriétés respectives des comparants;

**CONSIDÉRANT QUE** Me Pierrette Couillard, notaire, demande à la municipalité qu'elle prenne connaissance de ce contrat et qu'elle en approuve les allégations;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Nelson Cloutier

**Appuyé par :** Monsieur Serge Guimond

**Et unanimement résolu :**

**D'**accepter les énoncés et plans annexés à ce contrat.

**D'**autoriser monsieur le maire, Luc Caron et madame la secrétaire-trésorière, Josée Godbout à signer tout document relatif ce contrat.

#### **6.5 MTQ/Réfection route 285/L'Islet-Saint-Cyrille-de-Lessard**

030-02-2011

#### **Ministère des Transports du Québec/Réfection de la route 285 entre le secteur de Saint-Eugène à L'Islet et Saint-Cyrille-de-Lessard.**

**CONSIDÉRANT QU'**à plusieurs endroits, entre le secteur de Saint-Eugène à L'Islet et Saint-Cyrille-de-Lessard, la chaussée de la Route 285 demande des réparations pour permettre à tous les types de véhicules de circuler convenablement;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Nelson Cloutier

**Appuyé par :** Monsieur Réal Beaulieu

**Et unanimement résolu :**

**QUE** la municipalité réitère sa demande au ministère de faire partie de la programmation des travaux à exécuter sur le réseau routier du ministère des Transports du Québec.

### **7. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/Suivi**

#### **7.1 MDDEP/Mise aux normes installations de production d'eau potable/Accord de principe**

Par une correspondance datée du 13 janvier 2011, le Ministère du Développement durables, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) annonçait à la municipalité qu'il était d'accord, en principe, avec le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.

Suite à cette annonce, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pourra finaliser le dossier en produisant une recommandation laquelle sera acheminée aux autorités gouvernementales.

#### **7.2 Arrakis Consultants inc./Production avis technique/Facture**

031-02-2011

#### **Arrakis Consultants inc./Production avis technique/Facture**

**CONSIDÉRANT QUE** pour finaliser le dossier d'alimentation en eau, le Ministère du Développement durables, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) avait à régulariser quelques points techniques exposés dans le rapport préparé par Arrakis Consultants inc.;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour répondre à leur questionnement, Arrakis Consultants inc. ont dû produire un complément d'informations;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Appuyé par :** Monsieur Réal Beaulieu  
**Et unanimement résolu :**

D'accepter la facture d'Arrakis Consultant inc. au montant de 1 413.76\$ incluant les taxes.

### **7.3 Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats/Demande d'avis juridique/Conséquence du projet de Loi 131, sanctionnée le 10 décembre 2010**

032-02-2011

#### **Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats/Demande d'avis juridique/Conséquence du projet de Loi 131, sanctionnée le 10 décembre 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a un projet de réseau d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QU'avec** le projet de *Loi 131, sanctionnée le 10 décembre 2010*, il y a des modifications au code municipal concernant l'octroi des contrats de services professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** ces modifications peuvent avoir des effets au niveau de la firme d'ingénieurs qui sont au dossier de la municipalité depuis 1999;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Pierre Dorval  
**Appuyé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Et unanimement résolu :**

**DE** mandater l'étude Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats pour la rédaction d'une opinion juridique dans le but d'informer la municipalité des conséquences, s'il y a, à poursuivre le mandat entrepris avec la firme d'ingénieur BPR inc.

## **8. Centre accès communautaire internet St-Cyrille**

### **8.1 Demande d'un local à l'Édifice municipal**

033-02-2011

#### **Centre accès communautaire internet St-Cyrille/Demande d'un local à l'Édifice municipal.**

**CONSIDÉRANT** la demande d'une représentante du centre d'accès communautaire internet St-Cyrille-de-Lessard pour l'emplacement d'un poste d'ordinateur à l'Édifice municipal pour que le public vienne librement naviguer sur internet;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est pour satisfaire aux normes d'Industrie Canada au niveau des heures d'ouverture au public;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Serge Guimond  
**Appuyé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Et unanimement résolu :**

D'acquiescer à cette demande sans frais sauf à certaines conditions :

- Les coûts reliés à cette installation seront payés par le centre d'accès
- Les heures d'ouverture seront les mêmes que celles de l'administration municipale
- Le personnel municipal n'aura pas la responsabilité du fonctionnement de ce poste d'ordinateur
- Le personnel municipal pourra contacter les membres du comité en tout temps pour tout problème que ce soit

- La municipalité se garde le choix de l'emplacement du poste d'ordinateur dans l'Édifice municipal
- La municipalité pourra en tout temps revenir sur sa décision si cela ne fonctionne pas tel que prévu.

## **9. Hygiène du milieu**

### **9.1 MRC de L'Islet/Projet pilote d'un service pour installations septiques/Résolution d'intérêt**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

## **10. Subvention & cotisation**

### **10.1 Croix-Rouge/Contribution annuelle – 2011 & renouvellement entente**

**034-02-2011**

#### **Croix-Rouge/Contribution annuelle-2011 & renouvellement entente**

**CONSIDÉRANT** le renouvellement de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** pour une municipalité de moins de 1 000 habitants, un montant fixe de 100\$ est demandé;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Nelson Cloutier  
**Appuyé par :** Monsieur Serge Guimond  
**Et unanimement résolu :**

**D'accepter** le renouvellement d'entente « Services aux sinistrés » de la Croix-Rouge canadienne pour une période de trois (3) ans et laquelle se renouvellera automatiquement pour une seule période d'une même durée.

**DE verser** à la Croix Rouge un montant de 100 \$ représentant la contribution annuelle de la municipalité pour l'année 2011.

### **10.2 L'Arc-en-ciel/Campagne de souscription-2011**

**035-02-2011**

#### **L'Arc-en-ciel/Campagne de souscription-2011**

**CONSIDÉRANT** la campagne de souscription financière 2011 de l'Arc-en-ciel, regroupement de parents et de personnes handicapées;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Appuyé par :** Monsieur Roger Lapierre  
**Et unanimement résolu :**

**DE faire** un don de 35\$ à cet organisme.

**11. Varia**  
Aucun sujet n'est ajouté

## **12. Comptes payés et à payer**

### **12.1 Acceptation**

**036-02-2011**

#### **Acceptation des comptes**

**Proposé par :** Monsieur Pierre Dorval  
**Appuyé par :** Monsieur Réal Beaulieu  
**Et unanimement résolu :**

**D'adopter** les listes des comptes payés et à payer datées du 7 février 2011 au montant total de 38 734.56\$.

**QUE** ces listes de comptes sont disponibles pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

**13. Période de questions**

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

**14. Levée de l'assemblée**

**037-02-2011**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par Monsieur Serge Guimond que l'assemblée soit levée. Il est 21h40.

\_\_\_\_\_  
Luc Caron, maire

\_\_\_\_\_  
Josée Godbout, sec.-trésorière